



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 28 Juin 2023**

2023/043

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

**PRESENTS :** MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – MM. FABRE Alain – HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James – AUBIN Dimitri - COULON Daniel - Mmes POULLET Danielle - SCHMITT Marie Gil - Mme DE CORO Jessica - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille - PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia -- M. REBUFFAT Jacky

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Régine HURLIN – M. ALTIER Jonathan -

**PROCURATIONS :** Mme Régine HURLIN à Mme Josiane FOURES

Soit 18 votants

**OBJET :** Demande de de fond de concours à la CA Nîmes Métropole pour l'acquisition d'abribus

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire  
VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la compétence de la CA Nîmes Métropole en matière de transports exclut la fourniture des abribus,

CONSIDERANT que les travaux prévus par la commune sur la traversée des villages comptent plusieurs arrêts de bus dont certains ne sont pas équipés en abribus,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** de solliciter les fonds de concours de la CA Nîmes Métropole pour l'acquisition de 3 abribus et approuve le plan de financement ci-joint qui fait ressortir le coût total à 16 738.29 € HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Gilles TIXADOR



*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

